

ANNEXES

Liste des annexes

Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Annexe 2 : Plan de situation du projet au 1/25 000

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation (vues du site industriel en activité, et vues avant et après démolition)

- Environnement proche
- Paysage lointain

Annexe 4 : Plan d'aménagement (plan masse paysager)

Annexe 5 : Plan des abords du projet sur fond de photographie aérienne

Annexe 6 : Plan de situation des zones Natura 2000 par rapport au projet

Annexe 7 : Historique et contexte du projet, état actuel du site

Annexe 8 : Note historique – rapport de synthèse réalisé par INGEOS, avril 2020 (contexte, synthèse des études environnementales, travaux de dépollution réalisés en 2017 et travaux de dépollution restant à réaliser)

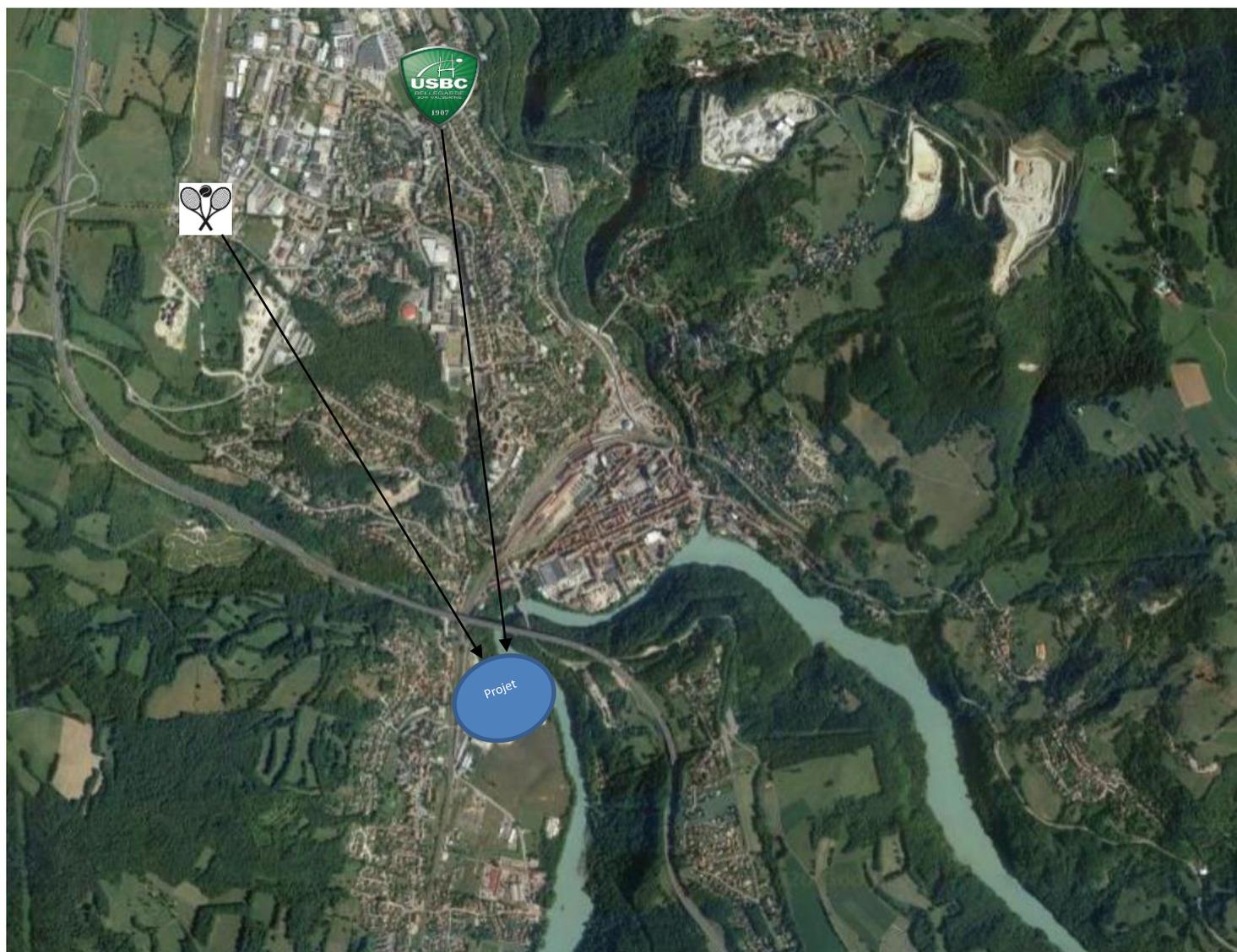
Annexe 9 : Diagnostic écologique réalisé par SAGE Environnement, rapport de décembre 2017

Annexe 10 : Desserte du site / mode de déplacements

ANNEXE 10

Desserte du site / mode de déplacements

La Commune de Bellegarde-sur-Valsérine a acquis en 2014 l'emprise foncière de l'ancien site industriel. Avec cette acquisition, elle concrétise son opportunité de requalifier cet ancien site industriel. Cette opération s'inscrit dans un projet urbain plus large qui permet notamment le transfert du pôle Rugby situé rue de la Carterie à Bellegarde, ainsi que le transfert du tennis club de Bellegarde existant au 456 chemin des Gorges à Châtillon-en-Michaille,



Transfert du pôle rugby et du tennis club de Bellegarde sur le futur site de la plaine des jeux

Le site de la plaine des jeux est localisé sur la partie Sud de la ville, desservi par la rue de l'Industrie. Il est plus proche du centre-ville et occupe une friche industrielle.

Le projet sera à l'origine d'un trafic supplémentaire directement lié à la fréquentation du complexe sportif sur ce secteur dédié jusqu'alors à des activités industrielles mais à l'arrêt depuis 2014.

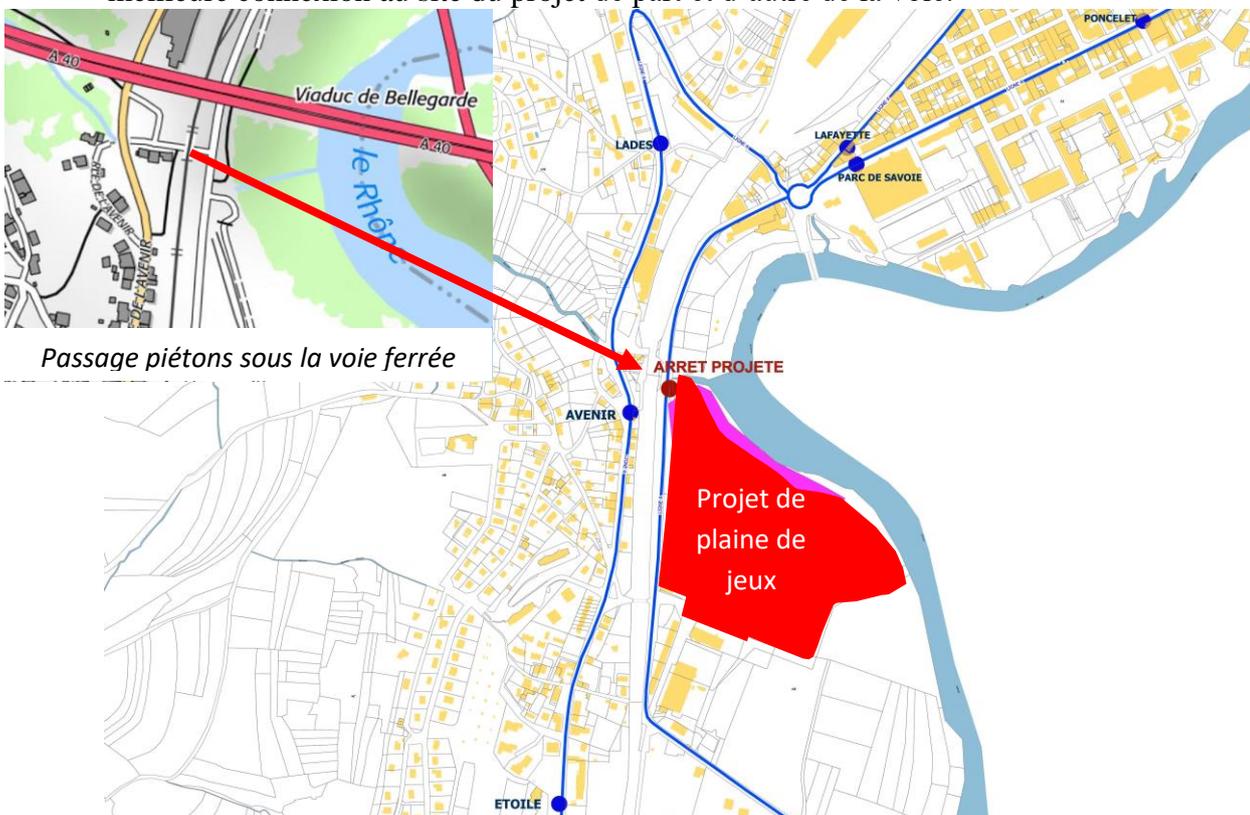
Ce trafic est en réalité un report de celui existant sur le secteur des clubs de rugby et de tennis localisés au Nord du territoire communal et qui vont déménager sur ce nouveau complexe. La hausse de trafic est très modérée en ce qui concerne l'utilisation courante des équipements (entraînements) et sera plus conséquente lors d'évènements sportifs accueillant du public (compétition - matchs, tournois).

Le rue de l'Industrie est suffisamment dimensionnée pour recevoir le trafic généré par le complexe sportif.

Le trafic généré par la fréquentation du complexe sportif sera réduit par sa desserte par les transports en commun. En effet, pour le transport public, la commune de Valserhône, autorité organisatrice des mobilités, accompagnera son développement urbain par la mise en place d'un réseau de transport collectif permettant de desservir au mieux son territoire, notamment les espaces de centralités et polarités urbaines. A ce titre, la plaine de jeux d'Arlod, future polarité urbaine majeure, sera desservie par deux arrêts de transport urbain régulier sur la ligne A Mobi'Vals (cf. carte en page suivante, ligne reliant « Châtillon église » à « Arlod Rhône » (zone d'activités au Sud du projet) en passant par le centre-ville, et qui passe d'ores et déjà au niveau de la rue de l'Industrie). Ces deux arrêts sur la ligne A desservant le site sont (cf. extrait de plan ci-dessous) :

- un arrêt existant « Avenir » pour lequel, il suffit de traverser la voie ferrée par un passage souterrain existant pour rejoindre l'arrêt depuis le complexe sportif,
- un deuxième arrêt à créer à l'entrée principale du site.

Les circulations piétonnes sont facilitées par les trottoirs existants de part et d'autre de la rue de l'Industrie. Les traversées piétonnes au droit de la rue de l'Industrie seront déplacées pour une meilleure connexion au site du projet de part et d'autre de la voie.



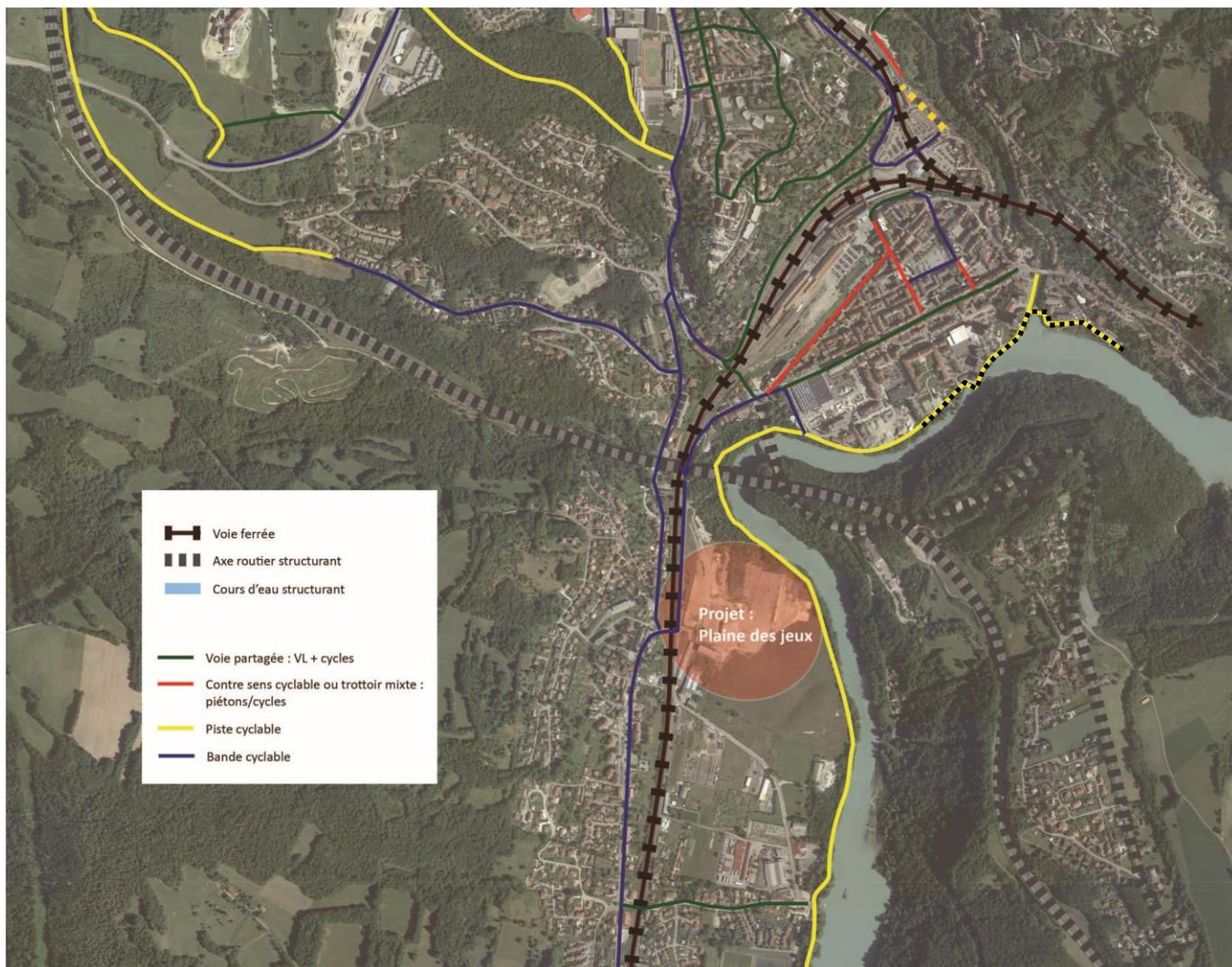
Zoom sur la ligne A et arrêts desservant le site de la plaine de jeux



*Plan de la ligne A du réseau de transports urbains MobíVals
(en jaune la localisation du projet)*

Enfin, le site est accessible pour les vélos, et le projet prévoit l'aménagement d'un parking réservé aux deux roues motorisées et aux vélos au plus près de l'entrée billetterie. Le détail des aménagements (type abri, supports, ...) ne sont pas encore arrêtés.

La commune de Valserhône a engagé une réflexion sur le développement des itinéraires cyclables. La carte en page suivante montre le premier schéma de principe de développement des itinéraires cyclables sur le territoire qu'il est prévu d'aménager dans les années à venir.



Extrait de la carte du réseau cyclable projeté sur le territoire de Valserhône

L'aménagement des bandes cyclables est prévu à court terme par leur marquage au sol. Ainsi la desserte du site est assurée pour les vélos.

On notera également qu'une partie de la piste cyclable se raccordant à la ViaRhona a été réalisée (voie sur berges en pointillés jaune et noir) et se prolongera progressivement, comme à l'Est de la Plaine des jeux, dans les années à venir.

Au bilan, la desserte du site par les transports urbains et les modes doux permettra de réduire l'usage de la voiture pour rejoindre le site du complexe sportif.